



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 8 octobre 2014
18 heures 15

SLa/MG

N° 001749

Direction Générale
des Services -
Demande de permis
de recherches
d'hydrocarbures
liquides ou gazeux
déposé par la société
TETHYS OIL

Affiché le :

ABSTENTION(S) :
Marie Madeleine ACIS

Le mercredi 8 octobre 2014 à 18 heures 15 le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi pour un conseil extraordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint) donne pouvoir à M. Stéphane ROBERT, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique MOREAU-NENON, Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Laurence BARBIER

ABSENTS : aucun

La séance est ouverte, M. Bruno BOUSCARLE est nommé Secrétaire.

Un arrêté accordant "un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux" dans le Parc Naturel Régional du Luberon est en préparation au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Cette demande d'autorisation fait l'objet d'une consultation du public du 19 septembre au 11 octobre qui n'a fait l'objet d'aucune publicité ni information tant des collectivités que du grand public.

Elle concerne pourtant un territoire de 870 Km² englobant 48 communes du Vaucluse, presque toutes situées dans le Parc du Luberon

Le permis, dit "de Calavon", est prévu pour cinq ans, au bénéfice de la société suédoise Tethys Oil AB, dont le siège est à Stockholm. Celle-ci avait déjà déposé, en janvier 2010, une demande d'octroi d'un permis exclusif de recherche sur une zone de 870 km² à cheval entre le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Le Conseil Municipal avait d'ailleurs émis, lors de sa séance du 29 mars 2011, à l'unanimité, un avis défavorable à ce premier permis.

En ce qui concerne la demande actuelle, le ministère précise que « la demande a des objectifs conventionnels » et que la prospection portera « sur les roches réservoirs que constituent les calcaires naturellement fissurés et la craie ». Il précise que "l'opérateur s'est engagé à ne pas avoir recours à la fracturation hydraulique des roches", conformément à la [loi française du 13 juillet 2011 qui interdit cette technique](#) considérée comme polluante pour l'environnement.

Néanmoins, dans son dossier, l'entreprise ne se limite pas aux pétrole et gaz conventionnels mais indique que "les substances faisant l'objet de la demande sont tous les hydrocarbures liquides ou gazeux, et substances connexes" Elle annonce également qu'elle prévoit de mener « des études géochimiques poussées sur la roche-mère ».

L'étude d'impact de Tethys Oil fait état de campagnes sismiques, de forages à 1 500 mètres de profondeur, de "décapage de la terre végétale" et de "creusement de plusieurs bassins (bourbiers, bassin à eau)".

Les conséquences, au cœur d'un Parc Naturel, appartenant de surcroît au réseau international des réserves de biosphère de l'UNESCO peuvent être désastreuses : dégradation des paysages, stabilité des sols, pollution des eaux, de l'air, impact négatif sur le tourisme, donc l'économie et l'emploi...

L'entreprise est dans l'incapacité totale d'apporter aucune réponse ou garantie sur les conséquences de ses prospections.

L'absence de réelle consultation du public, des élus et des associations n'est pas non plus de nature à nous rassurer sur les impacts réels de cette démarche.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'émettre un avis négatif à cette demande de permis et à toute demande similaire.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Prend acte du refus au projet, opposé par Madame la ministre de l'écologie, au motif que "du point de vue de l'intérêt général, les risques de dégradation d'un espace naturel remarquable sont incompatibles avec les forages envisagés",

Tient néanmoins à réaffirmer son opposition à cette demande de permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux et à toute demande similaire déposée par la Société THETHYS OIL ou par toute autre société.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**